



angers Loire
métropole
communauté urbaine

Angers, le 30 octobre 2020

Reconfinement : le plan de continuité des services municipaux et communautaires d'Angers

Ce vendredi matin, le maire, président de la Communauté urbaine et du CCAS d'Angers, Christophe BÉCHU, a réuni la direction générale afin d'établir le plan de continuité des services municipaux et communautaires pour ce nouveau confinement. Cette organisation est prévue jusqu'au 1^{er} décembre. De nouveaux aménagements pourront être décidés en fonction de l'évolution de la pandémie.

Dans les écoles

Le protocole sanitaire dans les écoles est renforcé, avec la mise à disposition de personnels en provenance d'autres services à raison d'un agent par établissement.

Des renforts éducatifs sont également prévus pour continuer à accueillir tous les enfants d'âge scolaire.

20 000 masques réutilisables à destination des enfants des écoles publiques et privées seront distribués dans l'ensemble des établissements de l'agglomération angevine. Les élèves de CP, de CE1 et de CE2 recevront un masque spécifique, ceux de CM1 et de CM2 un masque pour adulte.

Les Temps d'activités périscolaires (TAP) et l'accueil dans les centres de loisirs sont maintenus, tout comme le programme de réussite éducative.

Le Point info famille (PIF) garde ses activités ouvertes.

Dans les crèches

L'accueil dans les crèches est maintenu.

Le protocole sanitaire est renforcé sur tous les sites, avec la mise à disposition de personnels en provenance d'autres services pour le faire respecter.

Activités sportives

Seuls le sport professionnel, le sport de haut niveau et le sport scolaire sont autorisés.

Les animations sportives municipales sont suspendues.

Du fait de la fermeture de certains sites ou de leur activité réduite, les personnels du service des sports (y compris les médiateurs sportifs) seront redéployés pour venir en appui des besoins recensés.

Culture

Toutes les activités recevant du public (théâtre, concerts, expositions...) sont suspendues jusqu'au 1^{er} décembre.

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // relations.presse@ville.angers.fr
<http://presse.angers.fr> // @Presse_Angers

Les musées, les bibliothèques et l'Institut municipal sont fermés au public.

Le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) d'Angers est fermé au public, il assurera ses enseignements par visio.

Jeunesse

Le « J, Angers connectée jeunesse », situé place Imbach, est fermé. Un accueil téléphonique est maintenu.

Marchés

Les marchés de plein air restent autorisés pour les seuls produits alimentaires.

Stationnement

Jusqu'au 1^{er} décembre, le stationnement devient gratuit en zone verte.

Il reste payant en zone orange (hyper-centre) et dans les parkings en ouvrage.

Maisons de quartier

Les maisons de quartier ne restent ouvertes que pour leurs activités sociales à destination des populations les plus fragiles : distributions alimentaires, accompagnement scolaire, accès aux droits...

Toutes les autres activités sont suspendues.

Transports publics

Les transports publics (tramway et bus) maintiennent leur niveau de service actuel.

Collecte des déchets

La collecte des déchets est maintenue selon les fréquences actuelles.

L'ensemble des déchetteries présentes sur le territoire de la Communauté urbaine reste accessible aux horaires habituels.

Parcs et jardins

Les parcs et les jardins de la ville restent ouverts.

Cité des associations

La Cité des associations est fermée au public.

Hôtel de Ville

L'Hôtel de Ville et les relais-mairie continuent d'accueillir le public aux horaires habituels.

EHPAD

Les visites des familles dans les établissements gérés par la Ville sont maintenues aux horaires habituels, avec un respect des contrôles des gestes sanitaires.

Aide aux personnes

L'aide aux courses pour les plus fragiles, inventée au printemps, est réactivée dès lundi 2 novembre, tout comme l'aide alimentaire d'urgence.